AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3383-DE
Reçu le 10/11/2026

2026_3383

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, MIRAMOND, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Monsieur ICHES est absent
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3383
Objet : OM - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets l'année 2025

Madame la Présidente rappelle que ce rapport a pour but de faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la CCQRGA exécute sa mission de service public d'élimination des déchets.

Elle rappelle également que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Dans ce but, il sera transmis aux élus du territoire (un exemplaire par commune), à la préfecture et tenu à la disposition du public aux sièges technique et administratif de la CCQRGA et dans les communes adhérentes. Ce rapport est établi en vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et du décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport doit également être présenté au conseil municipal de chaque commune adhérente dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Elle ajoute que ce RPQS 2025 est annexé à la présente.

Après présentation de ce rapport, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets l'année 2025 de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, tel que présenté.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3383-DE
Reçu le 10/11/2026

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./